

RCS : ANTIBES Code greffe : 0601

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ANTIBES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2011 B 00160 Numéro SIREN : 530 026 392 Nom ou dénomination : @CCESS PROPERTIES

Ce dépôt a été enregistré le 22/08/2023 sous le numéro de dépôt 3640

1

BILAN SIMPLIFIÉ

Désignation de l'entreprise SARL @CCESS PROPERTIESAdresse de l'entreprise 25 AVENUE ROBERT SOLEAU

06600 ANTIBES

Numéro SIRET * 5 3 0 0 2 6 3 9 2 0 0 0 1 5Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2Durée de l'exercice précédent * 1 2Néant ☐ *

Durée de l'exercice en nombre de mois

				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
				3 1 1 2 2 0 2 2		3 1 1 2 2 0 2 1	
		Brut		Amortissements - Provisions		Net	
		1		2		3	
						4	
ACTIF							
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012		
		Autres *	014	1 700	016	1 700	
	Immobilisations corporelles *	028	40 103	030	33 234	6 869	7 307
	Immobilisations financières * (1)	040	2 126	042		2 126	2 126
	Total I (5)	044	43 929	048	34 934	8 995	9 433
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
		Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	27 500	070		27 500
		Autres * (3)	072	13 557	074		13 557
						9 896	
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	174 871	086		174 871	275 092
	Charges constatées d'avance *	092	1 996	094		1 996	1 168
	Total II	096	217 924	098		217 924	286 156
Total général (I+II)	110	261 852	112	34 934	226 919	295 589	

PASSIF				Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		10 000		10 000	
	Ecart de réévaluation	124					
	Réserve légale	126		1 000		1 000	
	Réserves réglementées *	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)	131	132	76 694		56 684	
	Report à nouveau	134					
	Résultat de l'exercice	136		581		20 010	
	Subventions d'investissement	137					
	Provisions réglementées	140					
	Total I	142		88 275		87 694	
DETTES (4)	Provisions pour risques et charges	154					
	Emprunts et dettes assimilées	156					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		10 989		10 142	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	172	127 654		197 752	
	Produits constatés d'avance	174					
	Total III	176		138 643		207 895	
	Total général (I + II + III)	180		226 919		295 589	
RENVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195			
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		909	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Mission de présentation - Voir l'attestation d'Expert Comptable en Euros.

Formulaire obligatoire (article 203 3^{ème} partie
A du Code Général des Impôts)Désignation de l'entreprise **SARL @CESS PROPERTIES**

Néant

*

A - RÉSULTAT COMPTABLEExercice N clos le
13 1 1 2 2 0 2 2Exercice N-1 clos le
13 1 1 2 2 0 2 1

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	dont export et livraisons intracommunautaires	209	210		
	Production vendue	biens	215	214		
		services *	217	218	336 085	361 463
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222		
	Production immobilisée *			224		
	Subventions d'exploitation reçues			226		2 600
	Autres produits			230	10 586	6 387
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A.	(I)		232	346 671	370 450
	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234		
	Variation de stock (marchandises) *			236		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *			240		
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier - immobilier)		242	152 941	156 183
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	622	244	883
	Rémunérations du personnel *			250	188 688	188 044
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	31	
	Dotations aux amortissements *			254	1 347	228
	Dotations aux provisions			256		
	Autres charges	(dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *)	259		262	2
		(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	260			0
Total des charges d'exploitation				(II)	264	343 892
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	2 778
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers			(III)	280	201
	Produits exceptionnels			(IV)	290	
	Charges financières			(V)	294	2
	Charges exceptionnelles	(dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies))	347		300	1 614
		(dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D))	348			35
	Impôts sur les bénéfices *			(VII)	306	782
					310	581
					312	581
					314	
					316	
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)						
B - RÉSULTAT FISCAL						
Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2						
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318	2 216
	Provisions non déductibles *				322	
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)				324	802
	Divers* dont intérêts excédentaires des optes-cts d'associés	247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*	248	330
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensés de réintégration)	249	251
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999	
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
	Entrepris nouvelles (44, series A)	986	Zone franche urbaine (44 octies A)	987	Zones de restructuration de la défense (44 triseries)	127
DÉDUCTIONS	Reprise d'entreprises en difficulté (44, series A)	981	Jeune entreprise innovante (44, series A)	989	Basins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991
	Divers* ZFA NG (44 quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344	Créances due au report en arrière du déficit	346
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G				993	
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS						
Bénéfice col. 1 Déficit col. 2					352	5 213
DÉFICITS	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)				356	
	Déficits antérieurs reportables : *					360
	Déficits antérieurs reportables : *					
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS						
Bénéfice col. 1 Déficit col. 2					370	5 213
						372

31/12/2022

Détail des réintégrations diverses		
Réintégrations diverses - Amendes		1 614
Total des réintégrations diverses	330	1 614

[illegible]

Désignation de l'entreprise : SARL @CCESS PROPERTIESNéant ☐ *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410	1 700	412		414		416	1 700		1 700
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	440		442		444		446			
	Installations générales, agencements divers	450	32 463	452	909	454		456	33 372		33 372
	Matériel de transport	460		462		464		466			
	Autres immobilisations corporelles	470	6 731	472		474		476	6 731		6 731
Immobilisations financières		480	2 126	482		484		486	2 126		2 126
TOTAL		490	43 019	492	909	494		496	43 929		43 929
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Immobilisations corporelles	Fonds commercial	495		497		498		499			
	Autres immobilisations incorporelles	500	1 700	502		504		506	1 700		
	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	530		532		534		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	26 045	542	1 012	544		546	27 057		
	Matériel de transport	550		552		554		556			
Autres immobilisations corporelles	560	5 842	562	334	564		566	6 177			
TOTAL		570	33 587	572	1 347	574		576	34 934		
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5						
	6	7	8	9	10						
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme					
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595			
TOTAL					596	585	597	599			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Désignation de l'entreprise : SARL @CCESS PROPERTIES

Néant ☐

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits imputés			983	
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)			982	
Déficits reportables			984	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)			982 bis	
Déficits de l'exercice			860	
Nombre d'opérations sur l'exercice			982 ter	
Total des déficits restant à reporter (870+984+860)			870	

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380	
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	67 217
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	11 152
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

5

Désignation de l'entreprise : SARL @CCESS PROPERTIES				Néant ☐	
Exercice ouvert le : 01/01/2022		et clos le : 31/12/2022		Durée en nombre de mois	
				1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS					
Effectif moyen du personnel * :				376	1
dont apprentis			657		1
dont handicapés			651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE					
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				108	336 085
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				105	
TOTAL 1				106	336 085
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				115	5
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143	
Subventions d'exploitation reçues				113	
Variation positive des stocks				111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				116	10 580
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153	
TOTAL 2				144	10 586
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)					
Achats				121	7 213
Variation négative des stocks				145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				125	116 958
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				148	2
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				150	
TOTAL 3				152	124 173
IV- Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)				137	222 498
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).				117	222 498
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD					
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case				020	×
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	336 085	Effectifs au sens de la CVAE *	023
					1
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)				026	
Période de référence		024	01/01/2022	160	31/12/2022
Date de cessation				186	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)(1) Néant ☐

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 2 2

N° SIRET 5 3 0 0 2 6 3 9 2 0 0 0 1 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SARL @CCESS PROPERTIES

ADRESSE (voie)

25 AVENUE ROBERT SOLEAU

CODE POSTAL

06600

VILLE

ANTIBES

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	1 000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M. Nom patronymique RAYNAUD Prénom(s) YVES

Nom marital % de détention 50.00 Nb de parts ou actions 500

Naissance : Date 110778 N° Département 06 Commune CANNES Pays FR

Adresse : N° 21 Voie BOULEVARD GUSTAVE CHANCEL

Code postal 06600 Commune ANTIBES Pays France

Titre (2) M. Nom patronymique PASCUAL Prénom(s) DAVID

Nom marital % de détention 50.00 Nb de parts ou actions 500

Naissance : Date 310577 N° Département 95 Commune ARGENTEUIL Pays FR

Adresse : N° 7 Voie BIS CHEMIN DES GOURGUETTES

Code postal 06150 Commune CANNES LA BOCCA Pays France

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☐

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 2 2

N° SIRET

5 3 0 0 2 6 3 9 2 0 0 0 1 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SARL @CCESS PROPERTIES

ADRESSE (voie)

25 AVENUE ROBERT SOLEAU

CODE POSTAL

06600

VILLE

ANTIBES

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

1

Forme juridique

SARL

Dénomination

ACCESS RENT

N° SIREN (si société établie en France)

8 3 1 1 2 2 9 5 7

% de détention

10.00

Adresse :

N°

25

Voie

AVENUE ROBERT SOLEAU

Code postal

06600

Commune

ANTIBES

Pays

FRANCE

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	12
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	12
Permanence ou changement de méthodes	12
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	13
Etat des amortissements	13
Etat des provisions	14
Etat des échéances des créances et des dettes	14
Composition du capital social	14
Autres immobilisations incorporelles	14
Evaluation des immobilisations corporelles	14
Evaluation des amortissements	15
Evaluation des créances et des dettes	15
Produits à recevoir	15
Charges à payer	15
Charges et produits constatés d'avance	15
Eléments relevant de plusieurs postes du bilan	16
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Montant des engagements financiers	16
- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	
Produits et charges exceptionnels	16
Transferts de charges	16

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 226 918.54 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 336 084.98 Euros et dégageant un bénéfice de 581.19 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun évènement significatif postérieur à la clôture.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 700		
Installations générales agencements aménagements divers	32 463		909
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	6 731		
TOTAL	39 194		909
Autres participations	354		
Prêts, autres immobilisations financières	1 772		
TOTAL	2 126		
TOTAL GENERAL	43 019		909

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			1 700	1 700
Installations générales agencements aménagements divers			33 372	33 372
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			6 731	6 731
TOTAL			40 103	40 103
Autres participations			354	354
Prêts, autres immobilisations financières			1 772	1 772
TOTAL			2 126	2 126
TOTAL GENERAL			43 929	43 929

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	1 700			1 700
Installations générales agencements aménagements divers	26 045	1 012		27 057
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	5 842	334		6 177
TOTAL	31 887	1 347		33 234
TOTAL GENERAL	33 587	1 347		34 934

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.générales agenc.aménag.divers	1 012				
Matériel de bureau informatique mobilier	334				
TOTAL	1 347				
TOTAL GENERAL	1 347				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Etat des provisions

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	1 772	1 772	
Autres créances clients	27 500	27 500	
Impôts sur les bénéfices	2 455	2 455	
Taxe sur la valeur ajoutée	354	354	
Groupe et associés	9 428	9 428	
Débiteurs divers	1 320	1 320	
Charges constatées d'avance	1 996	1 996	
TOTAL	44 825	44 825	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	10 989	10 989		
Personnel et comptes rattachés	476	476		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	12 707	12 707		
Taxe sur la valeur ajoutée	8 222	8 222		
Groupe et associés	82 249	82 249		
Autres dettes	24 000	24 000		
TOTAL	138 643	138 643		
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.	82 249			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
PARTS SOCIALES	10.0000	1 000			1 000

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

	Valeurs	Taux d'amortissement
Dépôt de marque	200	100.00
Site internet	1 500	50.00

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Agencements et aménagements	Linéaire	3 à 8 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	3 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	174
Dettes fiscales et sociales	12 780
Total	12 954

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	1 996
Total	1 996

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Eléments relevant de plusieurs postes au bilan

(Code du Commerce Art. R 123-181)

Postes du bilan	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou créances représentées par un effet de commerce
	liées	avec lesquelles la société a un lien de participation	
Autres créances		9 428	
Titres de participation		1 00	

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

Engagements donnés

Autres engagements donnés :		13 014
Engagement de location longue durée	13 014	
à 1 an au plus : 9634		
entre 1 et 5 ans : 3380		
à plus de 5 ans : 0		
Total (1)		13 014

Engagements reçus

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant	imputé au compte
Charges exceptionnelles		
- AMENDES	1 614	67130000
Total	1 614	

Transferts de charges

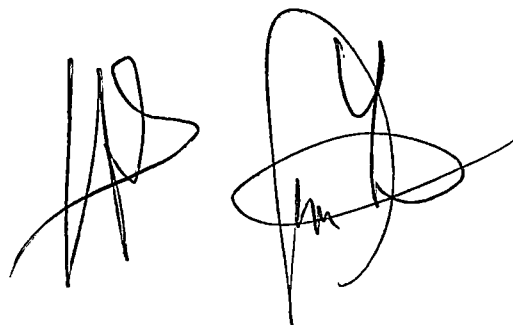
(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant
DRFIP - AIDE APPRENTI	2 666
IND ASSURANCE S/SINISTRE	1 320
AVANTAGE VEHICULES GERANTS	6 594
Total	10 580

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Le 28/03/2023
PASCUAL DAVID - RAYNAUD YVES CO-GERANTS

Two handwritten signatures in black ink. The signature on the left is more compact and angular, while the one on the right is more fluid and cursive, featuring a large loop.

@CCESS PROPERTIES

Société À Responsabilité Limitée au capital de 10 000.00 €

Siège social : 25 AVENUE ROBERT SOLEAU

06600 ANTIBES

530 026 392 RCS ANTIBES

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE **ANNUELLE EN DATE DU 30 JUIN 2023**

L'an deux mille vingt trois, le trente juin, à quatorze heures , les associés se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle au siège social, sur convocation de la gérance.

Sont présents ou représentés :

- | | |
|---|-----------|
| - Monsieur DAVID PASCUAL, propriétaire de | 500 parts |
| - Monsieur YVES RAYNAUD, propriétaire de | 500 parts |

soit un total de

1 000 parts

sur les mille (1 000) parts composant le capital social.

Monsieur DAVID PASCUAL préside la séance en sa qualité de gérant associé.

Il constate que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise de plus de la moitié des parts sociales.

Monsieur le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice,
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L.223-19 du code de commerce,
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2022,
- la feuille de présence,
- le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés plus de quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ces derniers ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions à la gérance, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis Monsieur le président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Examen du rapport de gestion de la gérance sur les opérations et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022,
- Quitus à la gérance,
- Approbation des comptes et affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022,
- Examen du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce,
- Questions diverses.

Monsieur le président donne ensuite lecture des rapports de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, il met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur l'activité de la société et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2022, les approuve tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

L'assemblée générale approuve les dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code général des impôts qui s'élèvent à un montant global de 2 216 € et qui ont donné lieu à une imposition de 332 €.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée donne à la gérance quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022, s'élevant à 581,19 € en totalité au compte autres réserves.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la société seraient de 88 275.39 euros.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve les opérations intervenues, ainsi que les conditions d'exécution des conventions antérieurement conclues, entre Monsieur DAVID PASCUAL et la société telles qu'elles résultent du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés votants, Monsieur DAVID PASCUAL s'étant abstenu et ses titres n'ayant pas été pris en compte dans le calcul de la majorité.

CINQUIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve les opérations intervenues, ainsi que les conditions d'exécution des conventions antérieurement conclues, entre Monsieur YVES RAYNAUD et la société telles qu'elles résultent du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés votants, Monsieur YVES RAYNAUD s'étant abstenu et ses titres n'ayant pas été pris en compte dans le calcul de la majorité.

SIXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve les opérations intervenues, ainsi que les conditions d'exécution des conventions antérieurement conclues, entre la société ACCESS RENT, filiale et la société telles qu'elles résultent du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SEPTIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la gérance

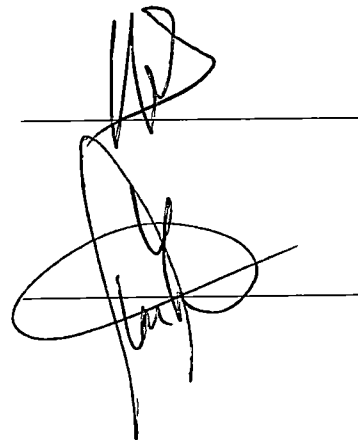
Dans le même temps, il a été établi une feuille de présence signée par les associés.

Le gérant, associé:

- Monsieur DAVID PASCUAL

Le gérant, associé :

Monsieur YVES RAYNAUD

Two handwritten signatures are visible on the right side of the page, each written over a horizontal line. The top signature is more compact and angular, while the bottom signature is more fluid and cursive.

@CCESS PROPERTIES

Société À Responsabilité Limitée au capital de 10 000.00 €

Siège social : 25 AVENUE ROBERT SOLEAU

06600 ANTIBES

530 026 392 RCS ANTIBES

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
ANNUELLE EN DATE DU 30 JUIN 2023

RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT AU 31-12-2022

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022, s'élevant à 581,19 € en totalité au compte autres réserves.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la société seraient de 88 275.39 euros.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Le gérant, associé:

- Monsieur DAVID PASCUAL

Le gérant, associé :

Monsieur YVES RAYNAUD

